

## ECOLE D'HABERE-LULLIN

### REGLEMENT D'INSCRIPTION A LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Nous vous demandons de prendre connaissance de ce règlement d'inscription afin d'éviter tous désagréments.

Nous accueillons régulièrement une centaine d'enfants par jour.

**Les inscriptions se font via un logiciel sur internet.** Cette formule permet la plus grande souplesse et donne un maximum d'autonomie aux familles dans la limite des prescriptions du fournisseur de repas.

#### TARIFS

Le prix du repas plein tarif pour les enfants des classes élémentaires est fixé à 4.90 €.  
Le prix du repas plein tarif pour les enfants des classes maternelles est fixé à 4,20 €.

Il peut évoluer en fonction du quotient familial.

**HABERE-LULLIN : Si votre famille réside à Habère-Lullin vous devez fournir à votre mairie, une attestation de quotient familial s'il est inférieur à 711.**

Les tarifs seront en fonction des tranches ci-dessous :

<u>Elémentaire</u>		<u>Maternelle</u>	
- QF 1 inférieur à 448	: 2.96 €	- QF 1 inférieur à 448	: 2.26 €
- QF 2 entre 449 et 580	: 4.03 €	- QF 2 entre 449 et 580	: 3.33 €
- QF 3 entre 581 et 711	: 4.44 €	- QF 3 entre 581 et 711	: 3.74 €
- QF 4 supérieur à 711	: 4.90 €	- QF 4 supérieur à 711	: 4.20 €

**HABERE-POCHE : Si votre famille réside à Habère-Poche vous devez fournir, à votre mairie, à la première inscription une attestation de quotient familial s'il est inférieur à 711. Vous réglez alors les repas au tarif plein et c'est la mairie d'Habère-Poche qui procèdera à un remboursement.**

#### TARIFS SPECIAUX

(sur lesquels les quotients familiaux ne s'appliquent pas)

Toute inscription en retard entraine un coût majoré du repas au prix de :

- **5,90 € par repas pour les enfants des classes élémentaires**
- **5,20 € par repas pour les enfants des classes maternelles.**

Tout repas pris sans inscription préalable est facturé à **15 € par repas.**

## **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions s'effectuent sur internet sur le portail parents à l'adresse <http://www.logicielcantine.fr/habere-lullin>.

Vous retrouverez toutes les informations dans le guide utilisateur qui est consultable via le logiciel.

Les règlements se font par carte bancaire. Vous êtes redirigés sur une page du Trésor Public.

Dans le cas où vous n'auriez pas d'accès à internet ou de moyens de paiement en ligne, vous avez la possibilité de retirer en Mairie un formulaire d'inscription mensuel et de régler par chèque bancaire.

Vous devez inscrire votre enfant **au plus tard le mercredi matin avant 8 h pour la semaine suivante.**

Au-delà de ce délai les inscriptions sont toujours possibles mais au coût majoré de 5,90 € le repas pour les enfants des classes élémentaires et 5,20 € le repas pour les enfants des classes maternelles.

Vous pouvez inscrire votre enfant à la semaine, au mois, au trimestre, à l'année mais les réservations sont toujours conditionnées au paiement.

En cas de sorties scolaires les pique-niques sont préparés par le fournisseur de repas.

## **ANNULATIONS**




Toute inscription peut être modifiée **au plus tard 72 heures à l'avance.**

En cas d'absence pour maladie vous devez prévenir au plus tôt par mail à [cantine@habere-lullin.fr](mailto:cantine@habere-lullin.fr) en joignant un certificat médical. Un jour de carence est appliqué.

Le repas du jour est facturé. En effet le délai est trop court pour décommander le repas auprès du prestataire.

Si nécessaire et sur votre demande (avant 12 h pour le repas du lendemain), les repas suivants seront annulés et feront l'objet d'un avoir.

## **RECAPITULATIF**

-  Les inscriptions et les règlements se font via internet.
-  Les annulations sont possibles au plus tard 72 heures à l'avance
-  En cas d'absence pour maladie et sur présentation d'un certificat médical dès le 1<sup>er</sup> jour de l'absence contacter immédiatement la mairie par mail à [cantine@habere-lullin.fr](mailto:cantine@habere-lullin.fr). Le repas du premier jour d'absence sera facturé mais les suivants seront annulés si besoin sur demande des parents (avant 12 h pour le repas du lendemain) et feront l'objet d'un avoir.

## **TRES IMPORTANT**

**LA FICHE DE RENSEIGNEMENT QUI EST DISTRIBUEE AUX ENFANTS A LA RENTREE DOIT ETRE RETOURNEE AUX ENSEIGNANTS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE ET FAIRE L'OBJET D'UNE MISE A JOUR EN CAS DE MODIFICATION DES COORDONNEES QUI ONT ETE INITIALEMENT DONNEES.**

**TOUT ENFANT INSCRIT A LA CANTINE, QUI POUR UNE RAISON EXCEPTIONNELLE NE MANGERAIT PAS, DOIT FOURNIR IMPERATIVEMENT A L'ENSEIGNANT UNE AUTORISATION DE SORTIE SIGNEE DES PARENTS VIA SON CAHIER DE LIAISON. A DEFAUT L'ENFANT NE POURRA PAS QUITTER L'ECOLE.**

## **VOS INTERLOCUTEURS**

- Mme Marilyne SUEUR
- En cas d'absence, Madame Magali TALBOT
- Par mail à [cantine@habere-lullin.fr](mailto:cantine@habere-lullin.fr)
- Par courrier
- En mairie, aux horaires d'ouverture au public.

**AUCUN MESSAGE TELEPHONIQUE N'EST PRIS EN COMPTE**

Merci pour votre compréhension.

Le Maire adjoint délégué  
aux affaires scolaires et petite enfance  
Séverine VAUDAUX